

Communiqué de presse

Contact Paysages de France :

•Local : 07 51 20 25 21

•National : 06 82 76 55 84

Foire bio dans un contexte brûlant

*Paysages de France tiendra un stand dans le cadre de la 14e foire bio de Fagnières, les 20 et 21 juin (agglomération de Châlons-en-Champagne, Marne. **DANS UN CONTEXTE PARTICULIÈREMENT "BRÛLANT"**)*

Condamnation de l'État en mai 2014

Après la double condamnation de l'État à cause du silence obstiné que le préfet de la Marne avait opposé à l'association, la présence de Paysages de France à la 14e foire bio de Fagnières s'inscrit dans un contexte bien particulier.

Rappelons que l'association avait saisi le préfet de la Marne pour des infractions à Compertrix (rangée de "4x3" installés au mépris de la loi) et à Thillois, agglomération de Reims (gigantesque pylône IKEA installé en violation du code de l'environnement). Sur la "saga IKEA", voir les liens en fin de communiqué.



Le 27 mars 2014, France 3 Champagne-Ardennes avait conclu son reportage par ce dessin édifiant de Christophe d'Amiens d'Hébecourt.



Panneaux illégaux à Compertrix : le préfet de la Marne n'avait jamais répondu à l'association.

Prime à la délinquance : le préfet de la Marne fait un cadeau de 25 000 € à un afficheur en délicatesse



Le préfet veut faire cadeau de 25 000 euros à l'auteur de l'infraction !

Or, comme si cela ne suffisait pas, l'association vient d'apprendre que le préfet de la Marne a renoncé à liquider l'astreinte prononcée à l'encontre de l'afficheur OXIAL, lequel a installé en toute illégalité à Saint-Memmie (agglomération de Châlons-en-Champagne) un panneau numérique scellé au sol de grand format. Alors que l'arrêté préfectoral enjoignant à l'afficheur de démonter son panneau a été pris le 10 février 2015, ce dernier ne s'est toujours pas exécuté. Le montant de l'astreinte étant de 203,22 € par jour, le cadeau fait à l'afficheur s'élève donc d'ores et déjà à environ 25 000 € !

Un scandale d'autant plus grand que, si le préfet devait confirmer son intention, ce serait au détriment de l'État, et donc de la collectivité nationale et de chacun des citoyens de ce pays, à qui, pourtant, en cette période de "crise", des efforts financiers sont sans cesse demandés.

70 infractions à Cormontreuil (agglomération de Reims) : le préfet ne bouge toujours pas !

Malgré la double condamnation prononcée le 22 mai 2014 par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, le préfet de la Marne semble toujours aussi peu [empressé](#) de faire respecter le code de l'environnement. Alors qu'un dossier de 70 infractions lui a été adressé le 5 décembre 2014, force est de constater que, malgré une relance, le préfet n'a toujours pas répondu, et que, sur place, la situation n'a pas évolué d'un iota !

Dans ce contexte, Paysages de France appelle les citoyens à se mobiliser pour défendre tout à la fois l'environnement et l'État de droit...